

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18763 - 73ÈME ANNÉE

Après le coup de force du Conseil municipal de Saint-Louis contre la création comme prévu de la commune de La Rivière le 1er janvier prochain

**Les communistes de La Rivière demandent au préfet de répondre à l'aspiration de la population : 25e commune le 1er janvier 2018**



Le Conseil municipal de Saint-Louis a demandé hier le report de la création de la 25e commune de La Réunion, La Rivière à 2020. Un arrêté préfectoral prévoit pourtant cette création le 1er janvier prochain. Il est le résultat de la mobilisation de la population qui dépasse les clivages politiques. Dans un communiqué, la section PCR de La Rivière demande au préfet de « répondre positivement à l'aspiration des Riviérois(es) et de confirmer son arrêté du 17 mars dernier qui crée la commune de La Rivière au 1er janvier 2018 ».



Fondé par Paul Vergès

## Communiqué de presse

**La Rivière, le 26 juillet 2017**

*La municipalité de Saint-Louis n'ignore pas que de très nombreuses voix, représentatives de l'immense majorité des Riviérois(es), se sont exprimé(e)s pour réclamer l'application pleine et entière de l'arrêté du Préfet de La Réunion qui fixe la création de la commune de La Rivière au 1er janvier 2018.*

*Or, malgré une expression démocratique unanime qui de plus dépasse les clivages politiques, les élus de Saint-Louis ont pris la très lourde et très grave décision de demander le report de la création de la 25e commune à 2020.*

*Ainsi, ces élus renvoient la balle dans le camp de l'État. Ce qui veut dire qu'il reviendra donc au Préfet de La Réunion de se prononcer « pour ou contre la commune de La Rivière ».*

*Par cette manière de faire, la majorité veut, sans nul doute possible, faire peser le poids de leur irresponsabilité sur le représentant de l'État. Personne n'est dupe et tout le monde comprend très bien la manœuvre de ces élus qui tentent par ce stratagème d'échapper aux conséquences certaines de leurs actes.*

*De notre côté, nous estimons que le respect de la volonté populaire, celui de l'aspiration profonde des citoyens de La Rivière et l'intérêt général des Riviérois(es) doivent l'emporter sur les intérêts partisans. Nous estimons également qu'il reste suffisamment de temps pour finaliser, dans les délais, les ultimes documents nécessaires pour faire aboutir la revendication légitime : La Rivière, 25e commune.*

*C'est pourquoi nous demandons au Préfet de La Réunion de répondre positivement à l'aspiration des Riviérois (es) et de confirmer son arrêté du 17 mars dernier qui crée la commune de La Rivière au 1er janvier 2018.*



## Edito

# Pourquoi ne pas prendre 5 euros par mois aux plus riches ?

**T**elle est la question posée par Pierre Madec, économiste à l'Office français de coopération économique (OFCE) dans une interview publiée hier par « Alternatives économiques » :

« Le gouvernement essaye de se raccrocher à des éléments de langage. En réalité, il fallait trouver de l'argent rapidement et le choix qui a été fait est de réduire les aides à la personne. Cela fait vingt ans que ces dernières sont des variables d'ajustement budgétaires. Est-ce que le gouvernement oserait tenir ce discours s'il annonçait une baisse du revenu de solidarité active (RSA) ? J'en doute.

Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en 2012, 3 bénéficiaires des APL sur 4 comptent parmi les 30 % des ménages les pauvres. C'est la prestation sociale pour laquelle la redistribution verticale est la plus élevée, autrement dit, qui contribue le plus à la réduction des inégalités. Cinq euros en moins pour ces ménages, c'est déjà beaucoup. Pourquoi ne pas plutôt prendre cinq euros aux 6 millions de ménages les plus aisés ? »

En effet, la politique de ce gouvernement illustre le dicton selon lequel « on ne prête qu'aux riches ». La Réunion a connu récemment une application très concrète de cela. La semaine dernière, un milliardaire amateur de volcans a ancré son yacht à quelques encablures de la route du littoral. Plutôt que de débarquer pour aller regarder l'éruption en utilisant les moyens disponibles pour la population, il voulait se déplacer

avec un hélicoptère de son palace flottant. Mais pour cela, il est nécessaire d'avoir une autorisation de l'administration, car cela signifie que son bateau devient alors une héli-surface. Habituellement, l'instruction de ce type d'autorisation prend un certain délai, compte-tenu des précautions à prendre en matière de sécurité publique. Il s'avère que selon la presse du 21 juillet, il faut habituellement compter des semaines voire des mois. Or, pour ce milliardaire, l'autorisation a été instruite en un temps record, et a été donnée le lendemain de la demande.

Certains peuvent se vanter de soi-disant retombées positives pour l'économie réunionnaise de la venue du yacht de ce milliardaire au large de La Réunion. Cela reste à démontrer : les collectivités ont-elle perçus une redevance pour le stationnement de ce yacht au large ? L'hélicoptère du milliardaire a-t-il payé une taxe pour survoler La Réunion ? Combien d'emploi la venue d'un des 10 plus grands yacht du monde ont été créés ?

Cela révèle surtout la différence de traitement qui existe entre riches et pauvres. En choisissant de baisser l'impôt de solidarité due par ceux qui ont profité du système français pour devenir ou rester ultra-riches, et en diminuant une allocation qui contribue le plus à la réduction des inégalités, le gouvernement a choisi son camp. Ce n'est pas celui de la population.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : [avis@temoignages.re](mailto:avis@temoignages.re)

E-mail Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

## Déclaration solennelle des communistes de La Rivière

# Human Rights Watch accuse la France de mauvais traitements à Calais

**La police française à Calais commet régulièrement des abus envers les demandeurs d'asile et autres migrants, a déclaré Human Rights Watch hier. Les autorités françaises restent sourdes aux multiples comptes-rendus sur ces abus.**

Le rapport de 47 pages, intitulé « 'C'est comme vivre en enfer' : Abus policiers à Calais contre les migrants, enfants et adultes », montre que les forces de l'ordre à Calais, en particulier les Compagnies républicaines de sécurité (CRS), ont recours de façon routinière à la pulvérisation de gaz poivre sur des migrants, enfants et adultes, alors qu'ils sont endormis ou dans d'autres situations où ils ne représentent aucune menace. Les policiers aspergent aussi régulièrement de gaz, ou confisquent, leurs sacs de couchage, couvertures et vêtements. Parfois ils aspergent même de gaz poivre la nourriture et l'eau des migrants – tout cela apparemment dans le but de les pousser à quitter la région.

### Grande précarité

Le rapport se base sur des entretiens effectués en juin et juillet 2017 avec plus de 60 demandeurs d'asile et autres migrants, dont 31 enfants non accompagnés, à Calais, à Dunkerque et aux alentours. Human Rights Watch a également rencontré le sous-préfet de Calais et le ministre de l'Intérieur à Paris, de nombreux avocats et travailleurs sociaux, ainsi que des employés et des bénévoles d'organisations non gouvernementales opérant à Calais. Le sous-préfet de Calais a catégori-

quement nié les accusations d'abus policiers, les qualifiant de calomnies. Pourtant, les conclusions de Human Rights Watch se fondent sur les récits cohérents et détaillés que lui ont fait presque tous les demandeurs d'asile et migrants interrogés.

Human Rights Watch a également constaté que face au retour des migrants à Calais en nombre croissant, les autorités locales réagissaient en les empêchant d'accéder à la nourriture, à l'eau et aux autres produits de première nécessité. Or un tribunal a jugé en mars que ces efforts des autorités locales pour interdire les distributions humanitaires revenaient à infliger un traitement inhumain et dégradant. Le Défenseur des droits a lui aussi critiqué cette interdiction et les autres mesures prises par les autorités locales, en concluant qu'elles contribuaient aux « conditions de vie inhumaines » des demandeurs d'asile et des migrants présents à Calais.

### Autorités complices de « conditions de vie inhumaines »

Un second jugement, rendu le 26 juin, ordonnait aux autorités de fournir aux migrants un accès à l'eau potable, à des latrines et à des installations pour se doucher et la-

ver leurs vêtements, en leur accordant un délai de 10 jours pour s'y conformer. Les autorités ont fait appel de cette décision le 6 juillet. Dans le cadre de la procédure d'appel, une audience est prévue le 28 juillet.

Biniam T., 17 ans, a déclaré à Human Rights Watch : « S'ils nous trouvent quand nous dormons, ils nous aspergent de gaz puis ils prennent toutes nos affaires. Ils font ça tous les deux ou trois jours. Ils viennent et prennent nos couvertures. »

Des travailleurs humanitaires ont expliqué qu'une fois, des gendarmes armés de fusil les ont encerclés, et que de nombreuses fois, par d'autres méthodes musclées, les CRS ont empêché les migrants de s'approcher des travailleurs humanitaires et ont fait tomber la nourriture des mains de ces derniers.

« Les autorités devraient envoyer un message clair pour signifier que le harcèlement policier, ou toute autre forme d'abus de pouvoir, ne sera pas toléré », a conclu Bénédicte Jeannerod. « Le gouvernement a le devoir de s'assurer que les migrants sont protégés et qu'ils ont la possibilité de demander l'asile s'ils le souhaitent. »

## In kozman pou la rout

« Kan in moun i sort loin, pèrsonne i koné pa si li nana la ké ! »

Sa i rapèl amoin zistoir Grandyab : kan li la débark dann in péi étranj son ké bien anroulé dsi l'aryèr, pèrsonne la pa douté lété lo dyab. Forsé, lété pa posib oir mèm dovine in ké dsou son linz. Si tèlman sa la pèrmète ali fé tout son mové kou in bon koup de tan... Donk sa sé lo sans prop. Lo sans figiré alor ? Sa i vé dir kan in moun étranj i ariv, ou i koné pa li li pé fé prann aou blan pou noir. Konbien foi moin la vi d'moun an adorasyon dovan in moun étranj, apré donn azot tout sort kalité, alé oir boudikont, té i koné pa arien dsi li. Mi vé pa dir kan ou i trouv in moun étranj i fo ou i pans li na la ké, sansa d'ot mové kalité mé in pti pé d'rotoni lé kant mèm pa mové dann in ka konmsa. Sirtou i fo port atansyon kan la pèrsonne nana bone blag. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## L'ultime aventure

« Chacun de nous a un livre secret, écrit Hélène Cixous dans *Philippines*. C'est un livre chéri. Il n'est pas beau. Pas grand. Pas si bien écrit. On s'en fiche. Car il est la bonté même pour nous. L'ami absolu. Il promet et il tient ce qu'il promet. Nous l'oublions mais il ne nous oublie jamais. Il sait tout de nous mais il ne sait pas qu'il sait ».

J'avais un tel livre, un ouvrage de chevet atypique, déroutant, osons le mot : méchant même. Il avait pour titre : « Pourquoi je n'ai écrit aucun livre ». Un pavé, brûlot de 600 pages bourré jusqu'à la gueule d'un argumentaire serré de considérations sur la littérature, ou plutôt les littératures du monde, dans un style beau comme un crépuscule, par lequel, l'auteur, un vieux professeur passait en revue les failles et les erreurs grossières des courants des siècles passés. Magistral, aussi jubilatoire que la semelle qui s'abat et broie le cafard dans les deux sens du terme.

Ce livre, éminemment ironique, je le lisais comme l'oiseau en équilibre sur la branche picore, j'y puisais des prétentions à créer une anti-littérature, un anti-monde, car le mien, à cette époque, n'avait rien à envier au néant. Je rêvais d'une littérature qui acceptât la part de folie qu'il y a en chacun de nous, qui ouvrît des espaces aléatoires mais logique à la manière d'une porte coulissante, éblouissante d'un bouge protéiforme, obscur et étouffant.

Et puis il y a l'idée - torve, faut bien le dire - que la mort éclaire la vie, le parallèle entre la vie d'Odette/odette/ode-à-la-vie et celle du Christ, résurrection comprise.

L'écrivain Balthazar Balsan avait pour habitude de mentir, par mondanité, par convenance, pour faire plaisir. Il avait voulu réussir de la façon dont la société - la bonne - lui avait demandé. Cela est sussuré laconiquement dans une chanson :

« Argent facile  
Voiture rapide  
Filles filiformes  
Souffle court. »

Cette inaptitude au bonheur qui le tenait enfermé dans son rôle d'écrivain mondain l'a fait errer de clichés en clichés. Il aura fallu un divorce pour qu'il admît que son existence n'était tissée que de clichés : « aucun de ces clichés ne m'a rendu heureux, reconnaissait-il. J'ai voulu vivre le bonheur des autres, pas le mien ».

Seulement voilà, l'idée que le bonheur est au-dessus de soi est parfois

lourde à porter, aussi lourde qu'une croix de bois sur des épaules. Le bonheur n'est pas un laisser-aller : il faut avoir soin de ne pas se laisser écraser par lui. Un regard passablement myope pourrait y voir du masochisme. Il est tout à fait loisible son Libération : rester dans son estran (pour anticiper sur la métaphore géographique), refiler la patate chaude à son voisin, tel Daniel Pennac avec Edgar Morin : « Débrouillez-vous avec lui, c'est lui le spécialiste de la complexité », ainsi le gamin s'adressant à sa mère :



Odette Toulemonde, film de Éric-Emmanuel Schmitt, Bel ombre films.

'Dis, maman, c'est quoi le bonheur ?  
-Demande-le à ton père !'

On a envie de rire : « Mais c'est tellement simple, le bonheur, M. Pennac : voyez Odette... »

L'Ogre nous rejouait le syndrome de la vieille dame dans le bus à moitié plein, comme le verre : « Tout va bien ?... Mais, ma pauvre dame, qu'est-ce que vous en savez ? »

Et Joséphine Baker, est-ce qu'elle n'avait pas quelque chose à nous dire sur le sujet ? Car il était sans doute plus facile de s'adresser à Joséphine Baker plutôt qu'à Épicure, ou à Kant... Éloge de la fleur des champs qui pousse au bord du chemin à portée de main.

Certes, la métaphore géographique était des plus tentantes : la Belgique, le pays de la platitude (et de la plénitude) du bonheur, en opposition au relief tourmenté et vain de la France, si superficiel, si colérique. La platitude enchanteresse, si belge, filée d'ailleurs dans l'éloge de la pluie du même auteur :

« -C'est beau un jour de pluie. Elle lui demanda en quoi un jour de pluie pouvait être beau : il lui énuméra les nuances de couleurs que prendraient le ciel, les arbres et les

toits lorsqu'ils se promèneraient tantôt, de la puissance sauvage avec laquelle leur apparaîtrait l'océan, du parapluie qui les rapprocherait pendant la marche, de la joie qu'ils auraient à se réfugier ici pour un thé chaud, des vêtements qui sécheraient auprès du feu, de la langueur qui en découlerait, enfants protégés par une tente de la nature déchaînée...

-La mer un jour de pluie, merci !

-Enfin, qu'aimes-tu ? La mer ou le soleil ? L'eau est là, l'horizon est là, l'immensité aussi !

Elle avoua qu'auparavant elle n'avait guère regardé la mer ni la côte, qu'elle se contentait de profiter du soleil.

-C'est pauvre, ta perception : réduire les paysages au soleil.

Elle concéda qu'il avait raison. Non sans dépit, elle se rendait compte, à son bras, que le monde était beaucoup plus riche pour lui que pour elle car il y cherchait des occasions d'étonnement et il les trouvait ».

À opposer Paris la sèche à Charleroi le trempé ; au superficiel parisien, le bonheur du faubourg ; au huppé, le véritable ; au snobisme de la capitale, le charme discret de la province, Eric-Emmanuel Schmitt se faisait le chantre de la culture populaire, plus proche de la préoccupation des gens. Pour s'en rendre compte, il suffit, comme pour Balthazar, d'un bon mascaret.

Ce tiraillement géographique masquait mal un engagement durable : l'auteur quitta la France pour demander la nationalité belge.

Cet écrivain qui a consacré une partie de sa vie à la philosophie, étymologiquement l'amour de la sagesse, dont il fut professeur, n'a eu de cesse de questionner le bonheur, de se demander s'il était possible. Odette, plumassière d'occasion, y répond : elle nous dit qu'il est aussi léger qu'une plume, qu'il peut s'envoler loin, si on n'y prend garde, et en même temps aussi lourd que la croix du Christ.

« Chacun cherche son bonheur là où il n'est pas sans s'interroger. Pour être heureux, il faut d'abord se connaître soi-même et surtout s'accepter », écrit Balsan, en bon disciple d'Odette Toulemonde, lui qui a parcouru le bonheur à marche forcée. Mais ne tient-il pas son prénom de la Bible ? N'est-il pas venu offrir son cœur sur l'autel d'Odette-Christ qui elle-même désirait se sacrifier pour lui ?

On a envie de dire avec Odette que l'aventure, la seule véritable, c'est le bonheur. Un film bête pour certain - peut-être-, mais essentiel.

Jean-Baptiste Kiya



# Oté

## In nouvo politik pou l'anvironeman i fo anparl avèk sèryé ! Pa in kozman la boush rouvèr !

*Mi pans zot la lir konm moin, dann nout zournal mèrkrodi nout parti i réklam in vré politik l'anvironeman, kisoï isi la Rényon, kisoï in pé partou dsi la tèr pars bann sientifik i esplik anou bien si i aplik pa konm k'i fo bann z'akor d'Pari, mèm si i sava pa pli loin ké bann z'akor la, l'imanité lé riskab ète dann danzé d'mor. Moin lé sir, in pé, kan va lir sa i sa dir. Justin la tête la bloké pars koman i pé konète in n'afer konmsa par avans. Biensir toulmoun i pé anparl la finisyon di mond mé kisa lé sir pou vréman ? Kisa lé sir par raport lo poukoi, é par raport lo koman ? Sirtou koman i pé dir sé l'imanité la fote si nana lo réshofman épi lo dérègloman dann klima. L'avnir l'imanité la pa in térinn zé pou dovinèr !*

*In térinn zé pou dovinèr, largué mon l'ourlé don !*

*Mi sort lir in n'afer l'a étone amoin in pé mé pa tro parl'fete : i paré dopi 1974 bann gran pétrolyé l'amérik, bann gran polyèr, té o kouran lo danzé d'rèshofmann klimatik mé zot la désid kontinyé parèy, san prann bann mézir pou déshof lo klima pars pou zot l'arzan sé lo mètr é sé li ki komann azot épi lo mond. Kan la komans an parl sèryèzman lo réshofmann klima épi son dérègloman, l'èrla bann pétrolyé la komans pèye demoun savan pou amontr lo kontrèr la vérité. Pou l'arzan kosa k' in pé i féré pa ? Konm diré mon défin gran-mèr Berthe, zot sré kapab vann pèr é mèr.*

*O fete ! Zot i souvien lo plann sirvi lo PCR ? Figuir azot sé l'ané 1975 la fé plan-la-donk in an apré 1974. Bin figir azot sa sé in plan bazé dsi dévlopman dirab... Dann in tan bonpé téi di si na poinn pétrol, si na poin sharbon, poinn salu pou l'imanité. In koinsidans pou zot ? In koinsidans k'in pti parti, dann in pti péi 2500 km<sup>2</sup>, avèk kék santène mil z'abitan, avèk mèm pa gran l'inivèrsité, gran l'ékol, épi gran doktèr la désid fé in program konmsa ? Koinsidans ? Mi pans pa. Plito in bann dirizan si tèlman okipé par l'intéré nout pèp, mé pa solman, si tèlman apré roshèrch la vérité zour épi nuit, vinn-kat dsi vinn-kat ké zot l'avé gingn in vizyon dsi lo mond lé z'ot l'a poin é dizon nora poin zamé... Zot l'avé gingn osi in kiltir ké lé zot na poin é ké zot nora poin zamé-lé vré l'avé Paul Vergès, mé pa solman é zot i pé fèr amoin konfyans sé in n'afer mi koné dizon par l'intèryèr..*

*Mé zami, Kant in parti konmsa, i aport in réflékasyon konm sète in nouvo politik pou l'anvironeman lé pa sèryé anvoye sa baladé konm in kozman la boush rouvèr. In zour l'istoir va triy lo bon grin avèk l'ivré. In zour li va ziz bann kouyon, pou in krime préské parfé.*

Justin